



15^{ème} Rencontres photographiques de Cherbourg 2017

(Mois de la Photographie)

CHERBOURG
OCTEVILLE



Règlement 2017

Article 1 :

Les rencontres photographiques sont organisées par le Club Photo du Nord-Cotentin Cherbourg, conjointement avec la ville de **Cherbourg-en-Cotentin**.

Article 2 :

La participation à ces rencontres est ouverte aux photographes amateurs des régions : Bretagne (22, 29, 35, 56), Normandie (14, 27, 50, 61, 76), Pays de La Loire (44, 49, 53, 72, 95), Centre Val De Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45), Poitou-Charentes (16, 17, 79, 86).

Les membres du Club Photo Nord-Cotentin Cherbourg ainsi que les juges ne sont pas admis à concourir.

Article 3 :

Quatre catégories sont prévues :

« **Binôme** » Monochrome Papier et Couleur Papier.

« **Sujet libre** » Monochrome Papier et Couleur Papier.

Définition de la Photographie Monochrome :

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au blanc très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie monochrome.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur.

Date limite de réception : samedi 09 Septembre 2017

Jugement : fin Septembre 2017

Exposition : du mercredi 01 Novembre au dimanche 19 Novembre 2017 inclus

Article 4 :

Les photographies numériques et argentiques sont admises.

Article 5 :

Le nombre de photos est limité à 4 par auteur et 25 par club, toutes catégories confondues.

Article 6 :

Les photographies doivent mesurer **18 cm minimum sur leur plus petit coté**.

Les photos seront **impérativement montées sous passe-partout ou collées sur carton support rigide** (0.8 à 2 mm d'épaisseur maxi), **format 30 x 40 cm** sans verre et sans système d'accrochage.

Aucun titre, aucun signe distinctif, aucune signature, aucun logo etc., ne doit apparaître sur la partie visible de la photo ou du support.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photo ne correspondant pas aux critères de présentation.

Toute image doit être accompagnée de son fichier numérique (7X7cm en 300dpi minimum), correctement référencé (auteur + titre) pour permettre si besoin sa présentation dans le catalogue de l'exposition.

Les fichiers numériques pouvant être envoyés par mail à l'adresse : **cpnc.mdlp@gmail.com**

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire dans les organes de communication locaux, les photos exposées dans l'intérêt de la manifestation.

Article 7 :

Les photos ayant été soumises les années précédentes seront éliminées.

Article 8 :

Au dos de chaque épreuve, il sera mentionné en haut et à gauche : le nom de l'auteur, le titre de la photo ainsi que le numéro d'ordre du bordereau récapitulatif.

Pour les membres de club, le nom de celui-ci devra également figurer.

Article 9 :

Chaque colis sera accompagné d'un bordereau d'envoi récapitulatif, d'une étiquette retour **Colissimo** dûment remplie au nom et à l'adresse de l'expéditeur.

Frais de participation et de retour des épreuves **par chèque uniquement**, libellé à l'ordre du Club Photo du Nord-Cotentin de Cherbourg :

Individuels : 10 €

Clubs : 16 €

Les colis reçus sans les frais de participation ou hors délais ne seront ni jugés, ni réexpédiés.

Les frais de participation assurent le retour des colis.

L'emballage devra être suffisamment solide pour permettre la réexpédition après l'exposition.

Article 10 :

Les envois devront être adressés à l'adresse suivante pour le **samedi 9 septembre 2017** :

Annick PERROTTE
67, rue Surcouf
Equeurdreville
50120 Cherbourg-en-Cotentin
02-33-94-40-36 / 06-23-54-83-01
cpnc.mdlp@gmail.com

Article 11 :

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées, mais dégagent toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol.

Article 12 :

Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées dans le cadre du « mois de la photo ».

Article 13 :

Des prix seront attribués aux meilleurs auteurs et clubs.

Les primés des 2 années précédentes ne pourront pas obtenir de nouvelles récompenses (excepté pour les coups de cœur des juges).

Il ne sera attribué qu'un seul lot par auteur primé (excepté pour les coups de cœur des juges).

Article 14 :

Un catalogue sera édité et adressé à chaque participant lors du renvoi des photos après l'exposition.

Le choix des images le constituant est du ressort du CPNC.

Article 15 :

Le club organisateur se réserve le droit d'éliminer toute image choquante pour la morale, le respect humain ou animal.

Les décisions du jury seront sans appel.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

Siège et animations : O.S.F.- C.A.F. -54 boulevard Schuman - 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Correspondance (président) : Christian JEZEQUEL

4 rue Montmartre - La Glacerie

50470 Cherbourg-en-Cotentin

Tel: 06 29 32 84 72 (jezechrist@free.fr)

<http://www.clubphotocherbourg.com>